

Bordereau de signature

DCM_07092026_14

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	09/09/2026	Action : Visa
Jacky Lechable, Maire	11/09/2026	Action : Signature Certificat au nom de <u>Jacky LECHÂBLE</u> (Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u>, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	14/09/2026	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

**République Française****Commune de DOMLOUP****Département d'Ille et Vilaine****Canton de Châteaugiron****Extrait du registre des délibérations****CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27 (dont 3 pouvoirs)

Le lundi 7 septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Bernard BOUFFART (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Elodie RAYMOND), Yves LE GALL (pouvoir à Michel MERCIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Franck CHARON

2026-07/09-14 RH/Modification du tableau des emplois : création d'un emploi permanent à temps complet de responsable du service entretien/agent d'entretien à compter du 1^{er} octobre 2026

Monsieur Sébastien CHANCEREL, Adjoint en charge des bâtiments communaux, présente ce qui suit.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité en établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de la surcharge de travail constatée au sein du service bâtiments, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste à temps complet au sein des services techniques de responsable du service entretien/agent d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Sous la responsabilité du responsable du service Bâtiments, le responsable du service entretien aurait en charge :

- la gestion de l'équipe des agents d'entretien des locaux
- Participer à l'entretien des bâtiments

- Gestion administrative (50% du poste)
- Assurer la gestion administrative du service entretien :
 - Préparation des commandes de fournitures et matériels, réalisation des devis, en lien avec le responsable Bâtiments
 - Gestion de stock des produits et matériels
- Gestion du personnel :



- Encadrement des agents
- Suivi des congés et des absences
- Réalisation des plannings hebdomadaires et les calendriers annuels des agents en lien avec le responsable bâtiments
- Suivi des plannings et des heures réalisées par les agents du service
- Réalisation des entretiens annuels en lien avec le responsable bâtiments

- Entretien des locaux (50% du poste)
 - Participation au nettoyage des locaux :
 - Nettoyer le mobilier, les sols des salles et des sanitaires, les lavabos et les toilettes
 - Nettoyer les vitres
 - Trier et évacuer les déchets
 - Approvisionnement des distributeurs de papier, de savon, des essuies mains,
- Autres activités :
 - Participation, si besoin, aux consultations des entreprises pour la réalisation de prestations externalisées (ex : vitrerie extérieures)
 - Mobiliser le personnel sur la remontée d'informations sur les besoins de travaux non signalés
 - Organisation en lien avec les services municipaux, des formations nécessaires
 - Grand ménage estival dans les bâtiments

Cet emploi permanent à temps complet 35/35^{ème} heures hebdomadaires serait créé à compter du 1^{er} octobre 2026 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 2° ou L 332-14 du code général de la fonction publique. Il devrait dans ce cas justifier d'un diplôme de catégorie 3 (CAP-BEP).

La rémunération serait déterminée selon un indice de rémunération maximum du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale et prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le régime indemnitaire instauré par les délibérations serait également applicable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Approuve** la création d'un poste permanent de « responsable du Service entretien et agent d'entretien » à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} octobre 2026
- **Autorise** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- **Approuve** la modification du tableau des emplois permanents
- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance

Franck CHARON